

## 22 - Education - Accueils de loisirs périscolaires - Convention avec la CAF - Prestation accueil de loisir sans hébergement et aide spécifique rythmes éducatifs - Encaissement des subventions et prestations

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :** Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire et parallèlement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Besançon a progressivement amélioré la qualité de ses accueils périscolaires ; en dernier lieu, depuis la rentrée de septembre 2016, les accueils du midi et de l'après-midi ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Les accueils de loisirs périscolaires déclarés peuvent bénéficier de deux types d'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), sous réserve de la signature d'une convention entre le gestionnaire du service et la CAF :

- l'«aide spécifique rythmes éducatifs (Asre)» est attribuée pour les trois nouvelles heures d'accueil liées à la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs. Le montant de l'aide est fixé à 0,53 € par heure au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans la limite de 3 h par enfant par semaine et de 36 semaines par an.
- la prestation de service «accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)» pour l'accueil périscolaire vise à soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs déclarés. Le montant de la prestation de service a été fixé à 0,53 € par heure au 1<sup>er</sup> janvier 2016, hors nouvelles heures d'accueil.

Ces montants sont réévalués chaque année par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Dans le cadre de cette convention, la Ville s'engage :

- à mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté ;
- à proposer des activités ouvertes à tous les publics en respectant un principe d'égalité d'accès et de non-discrimination ;
- à appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles ;
- à rendre compte à la CAF ;
- à mettre en relief son soutien sur tous les supports de communication relatifs aux accueils périscolaires déclarés.

Ces recettes seront prises en charge sur la ligne de crédit 74.213.7478.20100.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2016/2019 de «Prestation de Service - Accueil de Loisirs Sans Hébergement» et «Aide spécifique rythmes éducatifs» avec la CAF,
- d'autoriser M. le Maire à encaisser auprès de la CAF les montants notifiés de ces prestations.

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Yves-Michel DAHOUI ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Ma question est de deux ordres : la première, concernant les référents qui sont installés : est-ce qu'on pourrait nous éclairer davantage sur leur mission mais surtout sur l'intégration qu'ils ont pu opérer dans le cadre de leur mission avec les projets des écoles de manière à avoir une cohérence sur les différents secteurs ?

Et ma deuxième question qui vient aussi un petit peu par anticipation sur l'année prochaine, puisque là, en tout cas, la convention signée part dans le principe de pouvoir récupérer une aide au fonctionnement sur les activités des rythmes scolaires, avez-vous prévu concernant le BP 2017 une tarification augmentée par rapport à ce qui est prévu actuellement ?

**M. Yves-Michel DAHOU :** Je vais donner quelques éléments d'information et je vais essayer d'être aussi rapide que possible. Je vais d'abord donner des informations qui peuvent intéresser l'ensemble de nos collègues sur la situation actuelle.

Nous avons aujourd'hui 8 892 enfants dans les écoles bisontines pour l'année scolaire 2016-2017, 4 885 que nous accueillons dans la restauration scolaire, 4 145 dans les accueils périscolaires de l'après-midi, 2 154 le matin et le mercredi nous en avons 2 268. Je rappelle que le mercredi c'est l'accueil périscolaire mais il n'y a pas de restauration.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui concerne les financements de la Caisse d'Allocations Familiales. Nous l'avons déjà évoqué. Je pense que nous pouvons parler d'une gestion qui est une gestion vertueuse puisqu'elle nous permettra sur une année pleine d'avoir 850 000 € de contributions de la Caisse d'Allocations Familiales par rapport aux deux aides différentes de la CAF. La Caisse d'Allocations Familiales est bien dans son rôle. Je tiens d'ailleurs à saluer le partenariat exemplaire que nous avons avec la CAF qui joue bien son rôle de soutien aux familles et qui nous aide toujours sur le fond des projets. C'est vraiment toujours avec la CAF une co-construction.

Nous arrivons aujourd'hui à cet objectif que nous nous étions assignés, c'est-à-dire améliorer de manière très substantielle le contenu même de nos activités périscolaires, rehausser le taux d'encadrement sans trop demander aux familles grâce précisément à la contribution de la CAF. Je rappelle en année pleine 850 000 €, financements de l'État quand ils arrivent, ou de la CAF en l'occurrence, c'est toujours bon à prendre.

Dans cette politique nous avons une progression ; je vous avais dit d'ailleurs dans la feuille de route que ce serait une progression constante et une amélioration.

Nous avons des points positifs mais je pense que la politique est de cerner ce qui va bien et peut-être aussi de relever humblement certaines insuffisances ou en tout cas des marges de progression. Donc je vais relever les deux de manière, je crois, aussi impartiale que possible.

Nous avons d'ores et déjà des points positifs au cours de cette rentrée au niveau de nos activités périscolaires, d'abord en termes de qualification des animateurs puisque c'était une question récurrente, celle de l'amélioration de la qualification des animateurs. Aujourd'hui, nous avons 50 % des animateurs qui ont une formation BAFA ou qui sont en cours de formation. Je rappelle que l'année scolaire passée, ils étaient seulement 20 %, donc nous avons une amélioration significative, je dirais même que nous sommes en avance sur notre feuille de route.

Nous avons aussi une amélioration des conditions de recrutement, nous l'avons évoqué, je vais donc être précis. À la même époque, le 1<sup>er</sup> septembre, il nous manquait 40 animateurs. Ils étaient au complet dès le 1<sup>er</sup> septembre, donc là aussi c'est un point positif qui mérite d'être relevé.

En termes de contenu des activités proposées, là aussi, nous avons progressé. D'ailleurs nous en avons vite le retour, lorsque les gens ne sont pas contents nous le savons rapidement. Là, il y a beaucoup moins de mécontentement et même beaucoup plus d'appréciation positive de la part des parents d'élèves et même des enseignants.

Dans le cadre de la déclaration des accueils périscolaires auprès de la DDCSPP, jeunesse et sport, un projet pédagogique est rédigé dans chaque multisite et transmis aux services de l'État dans le courant du mois de novembre et c'est un document qui a d'ailleurs une déclinaison du projet éducatif de territoire dont je parlerai tout à l'heure.

Il est déployé dans chacune des écoles, par les animateurs eux-mêmes, avec des logiques différentes qui tiennent à la nature même des écoles et aux besoins qui s'expriment dans chacune des écoles en fonction des quartiers ; par des partenariats aussi en cours de construction, actuellement, nous avons déjà évoqué cette volonté de la ville de renforcer le partenariat avec l'ensemble du tissu associatif, c'est ce que nous faisons, notamment prioritairement dans les écoles de la géographie prioritaire précisément, donc le REP+. Nous le travaillons depuis cette rentrée : partenariat avec *Lire et faire lire*, une reconduction de l'accueil éducatif dans les écoles élémentaires de Planoise, un travail avec la Direction des Sports puisque nous voulons, avec Abdel, développer l'intervention des associations sportives, la participation de 7 écoles au projet initié par Les Francas dans le cadre de la DSP sur la célébration des Droits de l'Enfant, une intervention d'une plasticienne dans quatre écoles dont trois dans la géographie prioritaire autour de l'activité manuelle en lien avec une logique de récupération des matériaux, une intervention des Petits Débrouillards dans quatre écoles sur un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec Claudine CAULET, une intervention également des Sapeurs-Pompiers du Doubs dans 10 écoles dans le cadre du pacte municipal républicain.

Nous avons aussi amélioré les choses en termes d'organisation même du service qui est plus structuré avec une chaîne hiérarchique qui garantit encore davantage la sécurité de la prise en charge des enfants, puisque nous avons aujourd'hui un ensemble d'accueils périscolaires qui est réparti sur les 20 sites avec des responsables multisite.

Donc j'en viens à la question de Ludovic FAGAUT, nous avons effectivement 20 référents qui sont à temps complet. Je rappelle qu'ils n'étaient qu'à 2/3 de temps. Ils jouent un rôle important, notamment d'interface entre les équipes pédagogiques, les équipes d'enseignants, les parents, l'ensemble des utilisateurs et c'est un travail qui se fait en lien avec les projets de chaque école.

Donc il y a vraiment ce lien et je comprends que Ludovic FAGAUT le souligne parce que c'est un ensemble, c'est-à-dire l'esprit même de la réforme des rythmes scolaires, c'est de faire en sorte qu'on ne dissèque pas les temps de l'enfant, qu'on le prenne pour un tout. Ça suppose évidemment, chacun dans ses compétences, une coopération entre l'ensemble des acteurs, c'est ce qui est en train de se faire dans l'immense majorité des écoles.

Je rappelle que quand je parle d'une politique publique, ça concerne 67 écoles. Nous trouverons toujours ici ou là des manques, effectivement, dans la coopération mais très généralement et je tiens à saluer les directeurs et directrice d'écoles que je vais rencontrer dès demain puisque nous faisons une réunion de parents avec les directeurs et directrices dans les quatre secteurs géographiques de Besançon qui jouent un rôle important dans ce lien avec nos référents et avec l'ensemble des animateurs.

Je crois que chaque étage de la fusée -la consolidation dans un premier temps, le recrutement de 400 animateurs, la contribution de la CAF, une amélioration en même temps de la qualification de l'encadrement et du contenu de nos activités périscolaires- est effectivement en bonne voie après les soubresauts assez logiques que nous avons connus à l'instar de l'ensemble des villes.

Le point qui reste à améliorer, négatif, c'est sans doute au niveau de l'accueil périscolaire pour la pause méridienne et la restauration scolaire. Nous ne répondons pas, aujourd'hui, à toutes les demandes mais à 90 % de ces demandes. Il y a ici ou là, en fonction de la configuration des écoles, de l'organisation des écoles, des insuffisances puisque nous n'accueillons pas tout le monde. Nous avons eu des parents dans deux ou trois écoles qui nous ont dit que ce n'est pas une situation normale. Je ne suis pas sûr que toutes les villes réussissent à accueillir tout le monde, nous n'y arrivons pas plus que les autres mais je crois que si nous avons une exigence au niveau du service que nous apportons à nos concitoyens, c'est sans aucun doute une piste d'amélioration qui peut aussi naturellement se confronter à des contraintes simplement budgétaires, d'organisation ou tout simplement physiques avec la géographie elle-même des locaux.

Voilà le tableau que je voulais dresser sur la tarification pour être aussi complet que possible avec la question de Ludovic : non, c'est un droit d'entrée. J'ai expliqué que ce qui a importé n'est pas tellement de tarifier pour avoir des recettes, de mémoire c'est 18 000 € pour la Ville, avec les difficultés que connaissent les collectivités, nous nous en serions remis mais c'est surtout un effet levier qui permet -et qu'il faut tarifier- d'obtenir ce montant important de la CAF et donc, d'améliorer ; c'est pour cela que je me permettais d'évoquer une gestion vertueuse qui nous permet d'améliorer en termes d'encadrement et de qualité toutes nos activités.

Donc, il n'y a pas de logique sinon le mode aurait été différent ; augmenter n'aurait pas de sens par rapport aux options politiques prises au niveau de la majorité municipale.

**M. Philippe MOUGIN** : Juste une remarque ; évidemment, nous voterons pour cette demande de subvention mais je voudrais dire que c'est toujours le contribuable qui paie, c'est toujours de l'argent qui sort de la poche des Français, dont l'État se moque puisqu'il est désengagé complètement.

**M. LE MAIRE** : Quand c'est l'État qui paie c'est l'argent qui sort de la poche des Français aussi.

**M. Philippe MOUGIN** : C'est l'État qui se désengage par rapport au périscolaire et oblige par d'autres cheminements les communes à aller quémander de l'argent à droite ou à gauche. Ceci dit nous voterons pour cette demande de subvention contrairement au point précédent.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que l'État remet un peu d'argent quand même par le biais de la CAF. Il y a une chose qu'il faut bien se dire, c'est que la gratuité n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paie. La gratuité n'existe pas.

**M. Laurent CROIZIER** : Je voulais revenir sur quelques points avec M. DAHOUÏ. Il en a évoqué certains, je vais lui demander de compléter.

Vous avez parlé de la déclinaison sur certains projets du plan éducatif de territoire. Je voulais savoir s'il y avait une déclinaison qui était déjà avancée auprès des partenaires éducatifs et vous savez que nous avons débattu sur le PEDT et que nous trouvions qu'il était trop généraliste. Donc cette déclinaison nous paraît extrêmement importante.

Je voulais aussi évoquer les problèmes d'effectifs dans certaines écoles de Besançon, je pense particulièrement à l'école maternelle de Montrapon, où malgré une forte mobilisation des parents, les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis dans deux classes de 30 élèves. Certes, les décisions d'ouverture et de fermeture de classe reviennent à l'Inspection Académique mais je pense que la Municipalité a ce levier d'anticiper les évolutions des effectifs au travers de la carte scolaire qui est la répartition géographique des élèves dans les écoles.

J'avais déjà fait la demande en Commission en 2015. Est-ce qu'en 2016, vous comptez réétudier la carte scolaire ?

**M. LE MAIRE** : Vous avez des propositions à faire par rapport à cela ?

**M. Laurent CROIZIER** : Nous avons besoin de connaître les effectifs.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des propositions de rééquilibrage ?

**M. Laurent CROIZIER** : Je n'ai pas les chiffres des effectifs de toutes les écoles bisontines mais je veux bien travailler avec vous sur le sujet, il n'y a aucun problème.

Dernier point déjà évoqué, les cantines scolaires. Effectivement, il y a eu un dossier ces derniers jours. Je comprends bien qu'il ne soit pas possible de pousser les murs mais je pense qu'il est vraiment nécessaire de lancer une grande réflexion sur nos capacités d'accueil et pourquoi pas en relation avec les assistantes maternelles agréées, ça peut être une piste intéressante. Cette réflexion pourrait avoir

comme objectif de mieux anticiper les situations difficiles comme celles que rencontrent les parents dans certaines écoles, comme les parents de l'école maternelle Fontaine Argent.

Vous conviendrez avec moi, mais vous l'avez dit et je suis certain que nous serons d'accord : apprendre à la rentrée que son enfant ne peut être accueilli ni à la cantine ni aux activités scolaires, c'est très problématique.

**M. LE MAIRE :** Avant de repasser la parole à Yves-Michel DAHOUI, je voudrais vous redire qu'il y a une grosse mobilisation de l'Adjoint et du service avec les services de l'Inspection Académique pour préparer cette rentrée scolaire. Nous avons pour un certain nombre connu par le passé des rentrées scolaires très compliquées, beaucoup plus compliquées. Je ne dis pas que celle-là est parfaite. Il y a un bon rapport, une grande qualité des rapports avec l'Inspection Académique, une totale implication et de l'Adjoint et des Services.

Je vous demande de faire des propositions de réaménagement de carte scolaire parce que j'ai quelques souvenirs pas très lointains, aux alentours de 2000-2001 où, lorsque nous demandons à des familles de changer le lieu d'affectation de leurs enfants, ce n'est pas facile.

Je pense qu'effectivement, si vous avez des propositions, faites-les, vous êtes identifié pour qu'on sache que ce sont des propositions que vous faites. Ce n'est pas facile. Donc il faut travailler là-dessus et ça fait déjà quelques années que le service y travaille. Mais je voulais dire que c'était un peu plus compliqué que ce qu'on pouvait croire.

Vous êtes d'accord ? Il me semble que vous connaissez un peu le milieu.

**M. Yves-Michel DAHOUI :** Sur le projet éducatif de territoire, je souhaitais ce débat, nous l'avons fait sérieusement et ça demande du temps ou alors nous l'abordons à l'occasion d'un cavalier et ce n'est plus très sérieux. Donc je vous proposerai d'avoir un débat en Commission déjà, que nous allons faire prochainement, si vous en êtes d'accord pour déjà faire un point d'étape sur là où nous en sommes.

Nous réfléchissons y compris je crois sur une idée que nous avons déjà évoquée nous-mêmes qui était chère à Laurent et à Ludovic FAGAUT qui est la sectorisation, c'est-à-dire la déclinaison du PEDT sur les territoires. C'est précisément ce que nous allons faire notamment dans le cadre du recrutement des CCH parce qu'il faut bien trouver un secteur qui ait une caisse à cohérence et donc, cela fait partie aussi des discussions puisque Laurent parlait des partenariats que nous aurons avec l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles. J'ai parlé des quatre réunions que nous allons avoir avec eux par secteur, nous en aurons deux cette année et nous allons évoquer la déclinaison de ce PEDT par thématique justement, avec aussi une cohérence d'ensemble puisqu'il y a également, vous le savez, un Comité de pilotage de ce PEDT.

Nous y rajouterons aussi des réunions plus thématiques et pas sectorielles. Nous avançons dans la réflexion mais je pense qu'il serait utile à ce moment justement que nous ayons ce débat de fond au sein de la Commission.

Laurent a aussi évoqué la question de Montrapon. Nous avons fait des progrès, nous avons connu moins de difficultés -je touche toujours du bois quand on dit cela- parce que d'une année sur l'autre ça peut ne pas se ressembler, justement en anticipant. C'est la discussion que nous avons avec le DASEN notamment, nous réglons quelques questions où il y avait effectivement des points de désaccord. Par exemple, sur l'intégration des dérogations, comme vous le savez il y a une transparence totale au niveau de la Commission des dérogations. Nous souhaitons que quand la Commission des dérogations les acceptait, nous les intégrions dans les effectifs des écoles et là c'était toujours suspendu à la volonté effectivement de l'Inspection d'Académie, ce qui mettait les parents en difficulté.

Nous progressons, ça veut dire aussi que nous anticipons dans le calendrier pour nous permettre d'être dans le bon timing lorsque nous prenons des décisions par rapport aux ouvertures ou fermetures de classes. Je confirme ce que dit M. le Maire, nous avons quand même un partenariat très constructif et je peux vous dire que nous avons été réellement très entendus même si Laurent l'a rappelé à juste titre, la

Ville n'a pas une compétence propre dans le domaine puisque ce n'est pas nous qui décidons des fermetures et des ouvertures de classes mais nous avons un rôle dans le dialogue que nous avons avec les autorités académiques et je crois que nous le faisons assez régulièrement.

Laurent, je te l'ai dit moi-même, nous avons une amélioration possible. Aucune ville n'accepte tout le monde dans la restauration scolaire. A un moment donné, nous sommes confrontés à des limites, ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons rien faire. Nous avons très objectivement progressé dans tout ce qui touche à nos activités périscolaires. Nous avons sans doute une marge de progression pour ce qui est de la restauration scolaire. Il faut y réfléchir plus en mode d'organisation d'ailleurs parce que nous ne pourrions pas pousser les murs, nous n'avons pas toutes les capacités financières pour faire ce que nous voulons -ça va de soi- mais nous pouvons réfléchir en termes d'organisation et essayer de rendre encore un plus grand service au plus grand nombre. C'est vrai, il y a des difficultés aujourd'hui, c'est ce qui reste encore sans aucun doute à améliorer.

**M. LE MAIRE** : Je me félicite de l'entente cordiale qui règne.

**M. Ludovic FAGAUT** : Entente cordiale certainement, en tout cas quand c'est pour nos enfants nous arrivons toujours à trouver des éléments sur lesquels on se retrouve. Il y a eu un débat qui a été aussi...

**M. LE MAIRE** : ... votre question Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je viens sur ma remarque, je me félicite d'entendre qu'enfin les propositions que nous avons pu aussi porter autour de la sectorisation -parce que c'était un des éléments phare que nous souhaitions porter- soient retenues, nous en avons fait la proposition avec Sophie PESEUX, Laurent CROIZIER et moi-même dans un rapport que nous avons pu vous rendre et que nous avons pu produire en peu de temps. Mais en tout cas c'est vrai qu'il est important que nous ayons une sectorisation quartier par quartier parce que les objectifs à atteindre sont différents suivant le lieu où les enfants résident sur notre territoire bisontin.

**M. Yves-Michel DAHOUI** : Nous n'étions pas vraiment complètement en désaccord. Je disais simplement qu'il fallait effectivement une déclinaison mais aussi une cohérence sur l'ensemble du territoire. C'est ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire avoir une politique publique cohérente sur le territoire et en même temps une déclinaison pour être au plus près. Ça existe déjà d'ailleurs puisque tous les secteurs et toutes les écoles ne se ressemblent pas en fonction de la sociologie des quartiers et donc il fallait être au plus près de ces réalités, en lien comme le disait aussi Laurent, avec l'ensemble de nos partenaires.

Je me réjouis que nous puissions être d'accord en tout cas sur des orientations principales. Dont acte.

**M. Laurent CROIZIER** : Je voulais aussi me réjouir que nos propositions soient prises en compte et je voulais vous répondre, Monsieur FOUSSERET, par rapport à la carte scolaire, et finalement votre remarque que je ne puisse pas faire de propositions, mais je voulais préciser que premièrement ça ne serait pas très sérieux que je vous fasse une proposition de sectorisation de carte scolaire parce qu'il faut vraiment une connaissance pointue de la répartition et, deuxièmement ce n'est pas parce que c'est complexe qu'il ne faut pas le faire.

**M. LE MAIRE** : Absolument, nous sommes bien d'accord. Je me réjouis de cette ambiance détendue et constructive. Je ne demande que cela.

En tout cas sur ce rapport-là, quels sont ceux qui sont contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc il est adopté».



Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*